

Décision n° D2021_061

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

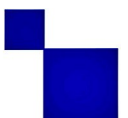
Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2113-10, R2123-1 1°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 1°,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu son arrêté n°2021-271 du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

décide

- D'APPROUVER le dossier de consultation des entreprises pour un accord-cadre de travaux à bons de commande mono-attributaire, pour la réalisation de travaux d'entretien et de réparations sur les réseaux de distribution d'eau et d'arrosage automatique dans les propriétés et parcs départementaux, pour une durée de quatre ans, décomposé en deux lots comme suit :



Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211025-D2021_061-AR

- Lot 1 : travaux d'entretien et de petites réparations sur les réseaux de distribution d'eau et d'arrosage automatique, dont les seuils sont 120 000 euros HT et 1 000 000 d'euros HT ;
 - Lot 2 : travaux de grosses réparations et de réalisation de réseaux de distribution d'eau et d'arrosage automatique, dont les seuils sont 250 000 euros HT et 2 000 000 d'euros HT ;
- DE RETENIR la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- DE SIGNER le marché correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021

Reçu en préfecture le 25/10/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211025-D2021_061-AR